

MC/2028

**Original: anglais
26 mars 2001**

**QUATRE-VINGT-UNIÈME SESSION
(EXTRAORDINAIRE)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUMISE PAR LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**

DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR
SOUMISE PAR LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

1. Dans une lettre datée du 7 décembre 2000, dont une copie est jointe en annexe I, le Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse a présenté une demande officielle visant à l'obtention par son pays du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, en date du 14 décembre 2000, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session (extraordinaire) du Conseil.
2. L'admission d'observateurs relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des Etats non membres en qualité d'observateurs.
3. Si le Conseil en décide ainsi, la République populaire de Chine figurera sur la liste des Etats non membres incluse au paragraphe 1 du dispositif de la résolution No 753 (LVIII).
4. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DU 7 DECEMBRE 2000 ADRESSEE PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE ET DES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE
AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

Selon les instruction du Gouvernement de la République populaire de Chine, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement chinois souhaite nouer des relations plus étroites avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et qu'il est désireux de prendre part, en qualité d'observateur, aux travaux de l'Organisation internationale pour les migrations.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour soumettre la requête du Gouvernement chinois à l'examen du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 14 DECEMBRE 2000 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE ET DES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 décembre 2000, par laquelle vous m'informez du souhait de la République populaire de Chine d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Soyez assuré que je prendrai les dispositions nécessaires pour que la requête de votre gouvernement soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM qui se tiendra à Genève à une date qui vous sera communiquée prochainement.

Un document approprié présentant formellement la demande de la République populaire de Chine sera transmis en temps opportun à tous les Etats Membres et à tous les observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

Permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que j'ai reçu la requête de votre gouvernement sollicitant le statut d'observateur. C'est pourquoi je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre l'OIM et votre pays.

[Formule de politesse]